

ARRETE

**Objet : Restriction d'usages de l'eau du réseau public :
RESTRICTION D'USAGES D'EAU DU ROBINET**

-----n° 2020/013

Le Maire de la Commune de Grézieu-la-Varenne. ;

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1311-1 et L1321-1 à L1321-10,

VU l'instruction DGS/EA4/2015/356 du 4 décembre 2015 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité pour la sommes des concentrations en tétrachloroéthylène et trichloroéthylène dans les eaux destinées à la consommation humaine,

VU l'arrêté municipal n°20-012 du 25/08/2020 de restriction des usages alimentaires de l'eau du réseau d'eau public,

CONSIDERANT les résultats d'analyse de l'eau réalisés par le laboratoire CARSO en date du 02/09/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : La restriction des usages de l'eau du réseau de distribution pour des usages alimentaires (à savoir la boisson, la préparation et la cuisson des aliments) établie dans le périmètre joint à l'arrêté municipal du 25/08/2020 est levée, à l'exception des zones suivantes:

- 3 à 9 allée des sources,
- 12 rue du stade.

ARTICLE 2 : S'agissant des zones 3 à 9 allée des sources et 12 rue du stade, l'interdiction de consommation d'eau prendra fin dès que les résultats des analyses d'eau réalisées permettront de s'assurer que l'eau ne présente aucun danger pour la santé de la population. Dans ces zones, VEOLIA et le SIDESOL mettent à disposition de l'eau embouteillée afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable de la population.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, en un lieu visible pour les usagers et sera remis à chaque foyer desservi dans le périmètre concerné.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de son affichage en mairie.

ARTICLE 5 : Le maire de Grézieu la Varenne, le Directeur général de l'Agence régionale de santé sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Grézieu-la-Varenne, le 14 septembre 2020
Bernard ROMIER, Maire de la commune de Grézieu-la-Varenne

